

Libourne, le 06 février 2014.



M. le Procureur de la République
TGI de Libourne
22 rue Thiers BP 202
33505 Libourne

Monsieur le Procureur,

Depuis la parution de l'article paru dans le journal Sud-Ouest du 26 janvier, je me demande à quoi correspond le taux d'élucidation (52 %) que vous avez indiqué. J'ai fait un premier commentaire de béotien, mais avant d'aller plus loin, je souhaiterais comprendre.

Les cambriolages ont baissés en fin d'année¹ !

Est-ce un fait, ou le résultat de l'enregistrement des services ?

Nous souhaiterions savoir quelles sont les statistiques² qui permettent d'affirmer cela ?

Je vous invite à visiter notre site www.voisisecur.fr - § Dernières actualités =>

- « Questions sur la circulaire de Mme. Taubira ». Publié le 03/02/14.
- « La valeur des statistiques en matière de délinquance ». Publié le 02/02/14.
- « TGI – Baisse générale de la délinquance à Libourne ! ». Publié le 27/01/14.
- « L'état des cambriolages pendant les fêtes ». Publié le 23/01/14.

J'ai parfaitement bien compris, et j'ai moi-même fait la différence entre un viol et un cambriolage, mais j'ai l'impression de vous n'avez pas parfaitement compris ce que l'on peut ressentir lorsque l'on réalise que des malfrats se sont promenés chez vous, alors que l'on dormait, et que nos proches étaient ainsi à leur merci, car les biens sont accessoires dans ce cas.

Je n'ai pas compris que les cambriolages ne soient pas une priorité, compte tenu du fait que tout le monde³ s'accorde pour dire que c'est une tendance lourde qui, d'une part, prospère quelque soit le gouvernement en place, et d'autre part, ne reçoit pas, à mon avis, un traitement adapté de par le cadre législatif et la réponse judiciaire.

Je suis parfaitement conscient que votre temps est compté, mais je souhaiterais pouvoir m'en entretenir avec vous, pour autant que vous nous accordiez quelque considération.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Patrick Rebeyrol.

¹ Je sais bien que les chiffres peuvent tout avouer sous la torture, mais quand même.

² En réalité, il faudrait croiser plusieurs indicateurs: Nombre de garde à vue, nombre de déferrements au parquet, taux d'élucidation (en particulier pour les cambriolages...), évolution des classements sans suite, taux de réponses pénales et lesquelles ?... Proportion des récidivistes, nombre d'affaires effectivement portées devant le tribunal correctionnel par rapport aux délits constatés ou faisant l'objet d'une plainte, nombre de condamnations et lesquelles, ... La construction d'indicateurs pertinents nécessite généralement un travail important, et il est nécessaire d'en connaître les tenants et aboutissants et surtout la transparence doit y être le maître mot.

³ ONDRP, Ministre de l'intérieur, Ministre de la justice, Préfet de la Gironde, ...